



LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein
Numéro 65 – Février 2014

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX
Mise en page : Corinne WEIGERDING
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : Avril 2008

ÉLECTIONS MUNICIPALES 23 ET 30 MARS 2014

Obligation de présenter un titre d'identité lors du vote dans toutes les communes.

En général toutes les pièces officielles munies d'une photo
d'identité sont admises comme :

- la carte nationale d'identité,
- le passeport,
- le permis de conduire,
- le permis de chasser avec photographie,
- la carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF,
- la carte d'identité d' élu local avec photographie,
- la carte vitale avec photographie,
- la carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
- la carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie,
-

Ces titres doivent être en cours de validité, sauf la carte nationale d'identité et le passeport qui peuvent être présentés périmés.

Le jour de l'élection, une affiche rappelant les pièces permettant à l'électeur de justifier de son identité au moment du vote sera apposée dans le bureau de vote (*arrêté du 12 décembre 2013*).

La présentation de la carte d'électeur n'est pas obligatoire, mais conseillée. Elle présente essentiellement l'intérêt de permettre à l'électeur de connaître l'adresse du bureau de vote auquel il est rattaché et à l'assesseur de repérer rapidement son nom sur la liste d'émargement.

La carte d'électeur n'est pas un titre d'identité car elle ne comporte pas de photo.

Si l'électeur ne présente pas de titre d'identité, il ne pourra pas voter, le maire ne pouvant pas attester de son identité.

Sommaire

| | |
|------------------------|---|
| EN DIRECT DE LA MAIRIE | |
| TNT | 2 |
| GRT GAZ – Communiqué | 3 |
| Trous en formation | 3 |
| Réseau Ado | 3 |
| ASSOCIATIONS | |
| FRANCAS | 4 |
| LES ENFANTS D'ABORD | 4 |
| CARNAVAL | 4 |



En direct de la Mairie...

TNT

*Suite et, malheureusement, pas fin
De qui se moquent les services publics ?*

Suite à notre courrier envoyé à l'ANF (Agence Nationale des Fréquences) en recommandé avec AR, le 28 novembre 2013, nous vous transmettons la réponse reçue par mail le 16 janvier 2014 :

"Monsieur,

Suite à votre courrier du 28 novembre 2013 ci-dessus référencé, j'ai tenté de vous joindre sur votre portable qui m'a été communiqué par la mairie de MESSEIN.

Je voulais vous informer que l'Agence a effectué le 17 décembre 2013 une enquête technique sur votre zone afin d'évaluer la qualité de la réception de la TNT dans votre zone.

Des anomalies de diffusion ayant été constatées, l'ANFR a alerté les chaînes, responsables de la qualité de la diffusion depuis leurs sites.

Une réponse à votre courrier vous parviendra prochainement.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. C. - ANFR - Relations institutionnelles"

Nous avons reçu le courrier cité ci-dessus le 10/02/2014.



Quant aux courriers envoyés à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication et au CSA le 31 décembre 2013, ils sont restés sans réponse !!!

Où est passé le service public ? Peut-on parler de déliquescence de ce service ? Devrons-nous payer en totalité la redevance télévisuelle ? Certains parmi nous ne reçoivent plus les chaînes pour lesquelles est prélevé un impôt !

Mais pour comble de malheur, certains habitants ont reçu dernièrement un feuillet dans leurs boîtes à lettres (voir ci-dessous). IL S'AGIT D'UNE LETTRE EDITEE PAR ... L'ANF !!! Mais de qui se moque-t-on ? Nous ne lâchons pas l'affaire ! S'il le faut nous contacterons monsieur le Président de la République. Mieux vaut s'adresser à Dieu qu'à ses saints puisque ces derniers font la sourde oreille.

EXTRAIT DU FEUILLET déposé dans certaines boîtes à lettres :

La 4g se déploie dans votre ville, elle peut ponctuellement perturber la TNT dans votre quartier. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, appelez le 0 970 818 818 (appel non surtaxé, prix d'un appel local). Pour un habitat collectif, merci de demander au syndic de votre immeuble d'appeler.

Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

Agence Nationale des Fréquences - Pour plus d'informations sur la réception TV : www.recevoirlatnt.fr

- Extrait "Information sur les canalisations de transport de gaz naturel" -

GRTgaz est propriétaire d'au moins une canalisation de transport de gaz naturel enterrée traversant ou ayant un effet sur le territoire de votre commune et, le cas échéant, le domaine public géré par votre collectivité.

En cas de dommage accidentel, cet ouvrage est susceptible de générer des risques importants pour les populations voisines. La prévention des accidents nécessite une vigilance collective à proximité de nos canalisations de transport. [...]

Urbanisme : de manière à maîtriser l'urbanisation autour de nos ouvrages et tout particulièrement à l'intérieur de ces zones de dangers, GRTgaz doit être consulté pour toute modification d'un document d'urbanisme sur la commune, ainsi que tout projet d'urbanisme. [...]

Information du public : la réglementation citée ci-dessus s'appliquant également aux travaux réalisés dans le domaine privé, vos administrés sont donc également soumis à la consultation du Guichet Unique des réseaux (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) et à l'envoi de D.T. et de DICT aux éventuels exploitants de réseaux concernés par leurs travaux.

Nous vous signalons par ailleurs que dans les parcelles privées traversées, GRTgaz dispose de conventions qui créent une servitude sur laquelle aucune construction en dur ni aucune plantation d'arbres de haute futaie ne peut être réalisée.

La présence de nos canalisations est repérée par des bornes de section triangulaire ou des balises numérotées de couleur jaune, situées à proximité du tracé des ouvrages et portant une plaque signalétique GRTgaz avec un numéro de téléphone d'urgence. En zone urbaine, ces signaux peuvent être remplacés par des bornes plates ou simplement par des plaques GRTgaz.

*GRTgaz se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire : 22 Rue Lucien Galtier à Laneuveville-devant-Nancy (54410)
Tél : 03.83.50.43.21 ou www.grtgaz.com*

TROUS EN FORMATION

À chaque entrée de notre commune, comme dans d'autres du secteur, vous avez pu voir de drôles de panneaux annonçant "trous en formation". Rassurez-vous, la municipalité ne va pas laisser les nids de poule se former sans réagir.

Ne voulant pas que les finances locales remboursent les dégâts que pourraient occasionner les nids de poule non encore réparés d'après les déclarations invérifiables de certains automobilistes, c'est le seul moyen de se couvrir auprès des assurances, toujours prêtes à trouver un responsable.



RESEAU ADO

En partenariat avec la CCMM



Les jeunes de Messein, accompagnés des animateurs intercommunaux, souhaitent rénover le lieu d'accueil (situé sous la bibliothèque) pour leur permettre de se retrouver les mardis et vendredis soir dans un lieu convivial.

Nous faisons donc appel aux habitants pour récupérer des vieux meubles (canapé, clic-clac, vieille télévision, étagère, table basse...)

Si vous souhaitez participer à cet élan de solidarité envers les jeunes de votre commune, veuillez prendre contact auprès des animateurs au numéro suivant :

06-14-10-40-17 ou à l'adresse mail suivante : ados@cc-mosellemadon.fr

Merci d'avance.



Du côté des ASSOCIATIONS ...



FRANCAS

Association locale les FRANCAS-FJEP de MESSEIN

18, allée des Nautoniers - 54850 MESSEIN

Tel : 03.83.47.18.68 -

Mail : francasmessein@orange.fr

Le centre de loisirs des FRANCAS-FJEP de MESSEIN est ouvert pendant les vacances d'HIVER 2014

**Du lundi 03 Mars
Au Vendredi 14 mars 2014**
Au Foyer Mille-Club.



Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h00.

Pour une bonne organisation, merci d'inscrire vos enfants à l'avance.

Renseignements au : 03.83.47.18.68 ou sur place les mardis et mercredis.

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service d'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.



L'association « Les Enfants d'Abord » organise sa bourse puériculture vêtements, le week-end du 12 et 13 avril 2014 de 10h à 17 h salle de l'acquêt d'eau à Messein.

Inscription pour les exposants à partir du mercredi 19 mars 2014, 9h30*.

Inscriptions uniquement par téléphone au 06.95.71.48.47 (ni SMS, ni mail).

* Tout appel avant ce créneau ne sera pris en compte.



CARNAVAL 2014 ET SON DEFILE

Samedi 22 Mars
RDV devant la mairie à 10h



Le bonhomme carnaval sera brûlé sur le lac à la fin du défilé

Collation offerte aux enfants et aux parents à l'issue du défilé, salle du plan d'eau

Distribution de bonbons et confettis

Déguisements libres y compris pour les parents

